



Séance du 7 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	32

Objet de la délibération
FINANCES Contribution Statutaire 2022
Référence
8_20220702_7.6.2

Date de la convocation
01/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

L'année deux mille vingt-deux, le sept février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLÉ, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à M. DECLÉ
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. RENAUX a donné pouvoir à M. RIFFLART,
M. OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Mme FOURÉ
M. CAPELLE a donné pouvoir à M. DOVERGNE
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. GAILLARD
M. STOTER a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
M. DURIEUX a donné pouvoir à M. MAGNIER
M. DINOUCARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. SAVREUX, FOUCAULT, GEST, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, DUFOR, VANDEPITTE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, SUIN, Mme A. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, Mme HIVER

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

Après adoption du budget 2022, les crédits ouverts au chapitre 74 « Dotations et participations » se décomposent de la manière suivante :

Article 74751 Participation des GPF de rattachement – Contribution

Envoyé en préfecture le 07/02/2022
 Reçu en préfecture le 07/02/2022
 Affiché le 
 ID : 080-200082063-20220207-8_20220702_762-DE

EPCI	PFIA 2021	Contributions Statutaires 2022	Montant l'acompte	Montant du solde
CA Amiens métropole	205 173 605	505 490 €	333 623,40 €	171 866,60 €
CC Avre Luce Noye	13 630 331	33 581 €	22 163,46 €	11 417,54 €
CC Grand Roye	23 273 716	57 340 €	37 844,40 €	19 495,60 €
CC Nièvre et Somme	17 813 539	43 888 €	28 966,08 €	14 921,92 €
CC Pays du coquelicot	23 053 535	56 797 €	37 486,02 €	19 310,98 €
CC Territoire nord picardie	18 998 218	46 806 €	30 891,96 €	15 914,04 €
CC Somme Sud Ouest	25 522 727	62 881 €	41 501,46 €	21 379,54 €
CC Val de Somme	17 541 492	43 217 €	28 523,22 €	14 693,78 €
	345 007 163	850 000 €	561 000,00 €	289 000,00 €

Comme décidé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les contributions dites « statutaires » 2022 sont réévaluées par rapport au PFIA 2021 (Potentiel Financier Agrégé). Elles feront l'objet d'un appel à cotisation pour l'acompte en mars 2022 (acompte = 66% de la contribution 2022) et pour le solde en juin 2022.

Il est demandé au Comité Syndical de délibérer sur les contributions Statutaires détaillées ci-dessus.

Le Comité syndical,
 Entendu l'exposé du Président,
 Après en avoir délibéré.
 A l'unanimité

- Valide le versement, par les E.P.C.I., des contributions statutaires 2022 selon les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- Valide que le versement s'effectuera via un acompte en mars 2022 et le solde en juin 2022.
- Inscrit la recette au B.P. 2022 – Chapitre 74 Art. 74751.

Fait et délibéré le 7 février 2022
 Et ont signé les membres présents ;
 Pour extrait conforme,

Le Président,
 P. RIFFLART